

Rapport annuel de la KSGGV 2018

Comme sujet-clé, la KSGGV s'était fixé pour l'année 2018 la thématique « Manipulation de substances dangereuses ». Lors du cours de répétition pour cosec du 27 novembre 2018, on a non seulement abordé le sujet de la manipulation de substances dangereuses mais également le comportement et la motivation des collaborateurs ; nous avons donc proposé un large spectre de formation. Pour les nouveaux coordinateurs de la sécurité, nous avons organisé deux formations de base. A la fin de l'année, nous avons lancé notre nouvelle présence internet ainsi qu'une nouvelle formule de newsletter pour que les Membres reçoivent désormais les nouvelles et les informations de la KSGGV dans un layout attractif.

1. Formation de base et formation continue

L'Assemblée Générale de la KSGGV a eu lieu le 15 mars 2018 à l'Hôtel Linde à Heiden (www.lindeheiden.ch). Au total, 33 coordinateurs de la sécurité et responsables de la sécurité au travail ont fait le déplacement à Heiden. Les affaires statutaires ont été réglées rapidement par le Président Stefan von Felten. Raimund Eigenmann a présenté sa démission et les délégués ont élu Flurin Balett de Swissmill comme successeur. Flurin Balett est meunier de formation. Après plusieurs années de voyages, il est retourné au bercaïl dans son entreprise de formation, à savoir Swissmill. Au sein de Swissmill, il s'occupe de différents domaines et on lui a également confié la sécurité au travail. On a pris congé de Raimund Eigenmann avec de nombreux éloges pour son engagement et sa collaboration au sein du Comité pendant 16 ans. En guise de remerciement, il a reçu un panier-cadeau.

Markus Schnyder, Suva, a informé sur les nouveautés du côté de la caisse nationale suisse d'assurance. La Suva a regroupé ses quatre labels suvapro, suvaliv, suvarisk ainsi que suvacare pour n'opérer plus que sous le nom de suva. Cette année, la Suva fête son 100^e anniversaire. Un nouvel outil digital permet de composer individuellement les règles vitales. A partir de cette année, il procédera de nouveau à des contrôles inopinés en rapport avec les « Manipulations des dispositifs de protection ». Les contrôles réalisés à ce jour donnent un résultat négatif. Malheureusement, les dispositifs de protection sont encore trop souvent manipulés ou neutralisés.

Stefan Thurnherr a présenté Sefar, le premier fabricant de tissus techniques pour les procédés industriels. Beat Schrag, responsable de la sécurité, a expliqué la vision et la mission en termes de sécurité au travail et de protection de la santé dans leur entreprise. Ils misent avant tout sur une information transparente des collaborateurs. Les statistiques d'accidents de l'entreprise sont clairement présentées aux collaborateurs. On leur explique les conséquences d'absences dans l'entreprise. Dans le groupe Sefar AG, on a une moyenne de 25 personnes absentes sur 680 collaborateurs. De telles absences n'engendrent non seulement des peines et douleurs mais nécessitent également des contrats de remplacement en raison de l'incapacité de travail. Il en résulte aussi des retards de livraisons et donc des coûts supplémentaires pour la firme. Comme approche, on explique aux collaborateurs qu'une personne n'a pas envie

d'être victime d'un accident ou de tomber malade lors de son travail et qu'elle veut rentrer à la maison le soir en pleine forme.

Au cours de l'apéritif, qui était offert par Sefar AG, on avait la possibilité de parler plus en détail de ce qu'on venait d'entendre.

Dans l'après-midi, les participants ont visité les ateliers de production de Sefar AG. La visite de l'usine de tissage ainsi que des départements de lavage et de séchage était impressionnante. La fonctionnalité d'un tissu tissé peut être modifiée considérablement par un traitement chimique ou thermique. La complexité de la production était imposante.



Figure 1 : Passation des pouvoirs de Raimund Eigenmann à Flurin Balett, Swissmill

Au total, trois cours pour coordinateurs de la sécurité ont été organisés en 2018. Deux formations de base sur la thématique « Sécurité au travail et protection de la santé – Introduction au Manuel de la Solution Professionnelle « Céréales » » ont été organisés dans des firmes affiliées. Au total, huit nouveaux coordinateurs de la sécurité ont reçu une introduction aux dix chapitres du Manuel et aux principales bases légales. Il y a eu des discussions animées et on a échangé les idées concernant la mise en œuvre des mesures relatives à la sécurité au travail.

Le cours de répétition pour les cosec a eu lieu le mardi 27 novembre 2018 à l'Hôtel Aarau West à Oberentfelden. Les thèmes abordés lors de la formation étaient « Comportement et motivation » & « Manipulation sûre de substances dangereuses ». Au total, 55 personnes y ont participé.

Jeannette Büchel, Suva, a expliqué à l'aide de deux systèmes d'évaluation comment des décisions sont prises voire des comportements sont adoptés. Afin de mieux pouvoir visualiser ce système qui s'opère de manière inconsciente et automatique pour nous, elle a fait usage d'un

ver de couleur. Le ver représente notre mémoire d'expériences émotionnelles et ses décisions se font de manière inconsciente et à l'instinct. Vous pouvez influencer positivement ce ver en tant que supérieur ou employé via un feedback positif, les louanges et le respect pour ainsi créer une culture de sécurité qui crée de la valeur.

Christian Jaun de la firme Vital AG a présenté les neuf pictogrammes de danger SGH en donnant pour chaque pictogramme un exemple du quotidien d'un moulin fourrager. Dorénavant, nous prendrons plus consciemment note de ces pictogrammes de danger tant dans l'entreprise que dans notre quotidien.

Lors de la visite de l'entreprise Vital AG, les participants ont appris des choses intéressantes sur la production de prémélanges. L'aspect très délicat de la production de prémélanges de médicaments vétérinaires a particulièrement sensibilisé nos participants et a conduit à des discussions intéressantes sur la manipulation et l'utilisation d'antibiotiques.

2. Réalisation de la Solution professionnelle (Audit)

En 2018, le Secrétariat a réalisé au total cinq audits. Ont été audités trois entreprises de taille moyenne (20-90 collaborateurs) et deux petites entreprises (<20 collaborateurs). Lors de deux audits, Heidi Schäublin était accompagnée de Roman Müller, le nouvel ingénieur sécurité de la Solution professionnelle. Dans le cadre des audits, on a passé en revue avec l'entreprise la mise en œuvre du Manuel et on a procédé à une visite des entreprises.

La sécurité au travail est vécue et mise en œuvre dans toutes les entreprises auditées. Heureusement, toutes les entreprises ont pris des dispositions pour les cas d'urgence et établi des listes de numéros d'urgence et de comportements à avoir en cas d'incident qu'ils ont affichés à des endroits pertinents dans l'entreprise. Par ailleurs, toutes les entreprises mettent à disposition de leurs collaborateurs des EPI tels des protèges-ouïe là où cela s'avère nécessaire ou ont même fait fabriquer des protèges-ouïe personnalisés. Selon le législateur (OPA Art. 5), l'employeur doit mettre à disposition des équipements de protection individuelle acceptables. Pour l'achat de chaussures de sécurité, les entreprises visitées offrent une contribution à leurs collaborateurs de l'ordre de Fr. 80.- - 150.- par an.

Des différences existent au niveau de la documentation. Les entreprises offraient un large spectre allant de la documentation exemplaire de toutes les formations et instructions jusqu'à la simple transmission orale. A plusieurs reprises, il a été annoncé que la sécurité au travail serait intégrée dans le programme d'assurance-qualité existant et que l'entreprise allait se lancer dans la mise à jour de ses documents. Une combinaison des documents relatifs à l'assurance-qualité et à la sécurité au travail est jugée sensée et souhaitable par la KSGGV.

Des lacunes subsistent dans les entreprises visitées au niveau de la détermination systématique de dangers, alors qu'il s'agit d'un des éléments clés des systèmes de la sécurité au travail même s'il s'agit d'un outil lourd avec le formulaire détaillé « Analyse de risques – listes d'objets » (Formulaire F5.2). Pour cette raison, une des entreprises auditées a choisi la facilité et aborde avec ses collaborateurs les douze règles vitales que la KSGGV avait constituées en septembre 2017 pour ses Membres. La détermination systématique des dangers ne peut cependant pas être remplacée par ceci.

Lors des visites d'entreprises, nous avons pu attirer l'attention sur des ampoules défectueuses au niveau des élévateurs de sacs ou sur l'utilisation de buses à canaux multiples. Les

constatations ont été signalées à l'entreprise à l'issue de l'audit dans le rapport résumant également des recommandations d'optimisation de leur système.

La réalisation d'audits est également prévue pour l'année prochaine. Les audits donnent un feedback au Secrétariat et à l'organe responsable sur l'état de réalisation des systèmes de sécurité au travail dans les entreprises et procurent des inputs pour de futures thématiques à aborder dans la newsletter ou dans les formations.

3. Statistiques relatives aux accidents

L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation pour la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (Service de centralisation de Statistiques de l'Assurance-Accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les Membres. Une sélection de ces données est reprise dans le Rapport annuel.

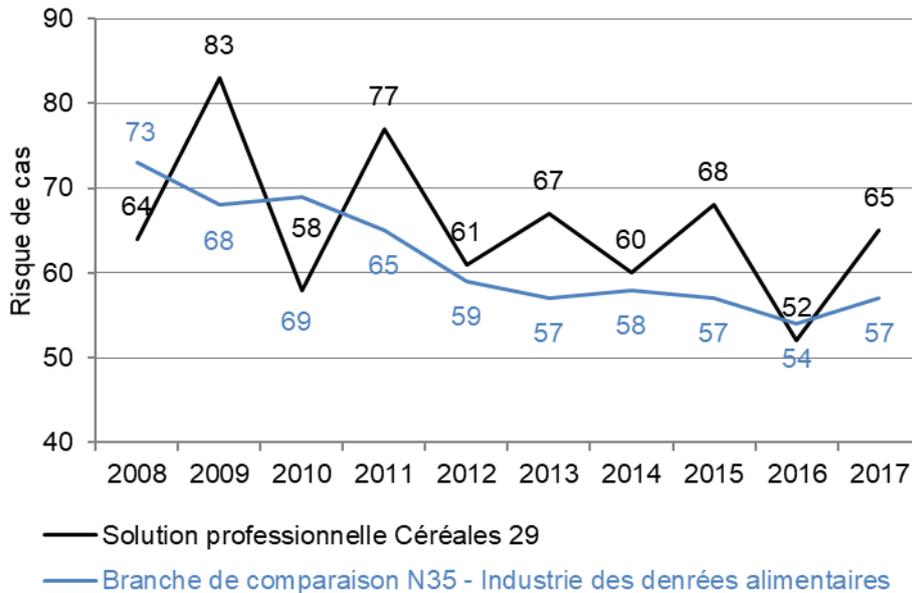
En 2017, le risque de cas d'accidents professionnels dans la Solution professionnelle s'élevait à 65 cas (Tableau 1). 116 nouveaux cas professionnels ont été recensés au total, dont 50 cas avec paiement d'une indemnité journalière. Pour ce qui est des maladies professionnelles, on a enregistré trois nouveaux cas.

Tableau 1 : Nombre d'accidents professionnels KSGGV des années 2011 à 2017 (Source : SSAA)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emplois à temps plein	1947	1891	1854	1802	1818	1829	1777
Risque de cas (accidents par 1'000 collaborateurs à temps plein)	77	61	67	60	68	52	65
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	149	115	124	108	124	95	116
dont cas avec indemnités journalières	62	50	44	48	47	37	50
Rentes d'invalides	0	0	1	0	0	1	2
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Maladies professionnelles (nouveaux cas enregistrés)	0	3	1	5	1	1	3

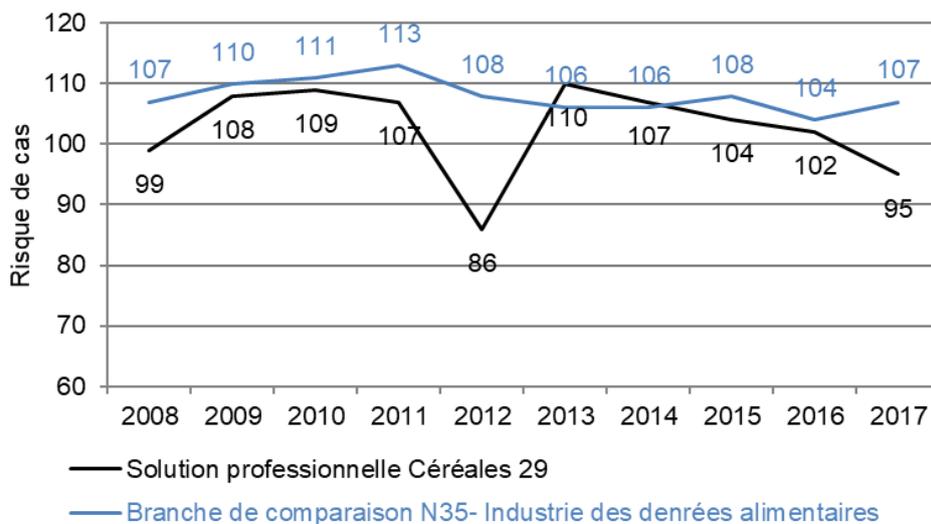
Depuis l'année 2009, le risque de cas d'accidents professionnels a diminué au sein de la Solution professionnelle de plus de 80 accidents professionnels pour 1'000 collaborateurs à temps plein à 65 cas (Figure 2). Le risque d'accidents a tendance à se stabiliser entre 60 et 70 cas.

Figure 2 : Accidents professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



En 2017, les firmes affiliées à la KSGGV ont déclaré à la Suva 95 accidents non professionnels (Figure 3). Ceci correspond à une réduction du nombre de cas par rapport à l'année précédente et à une valeur en deçà de celle de la branche de comparaison de la Suva.

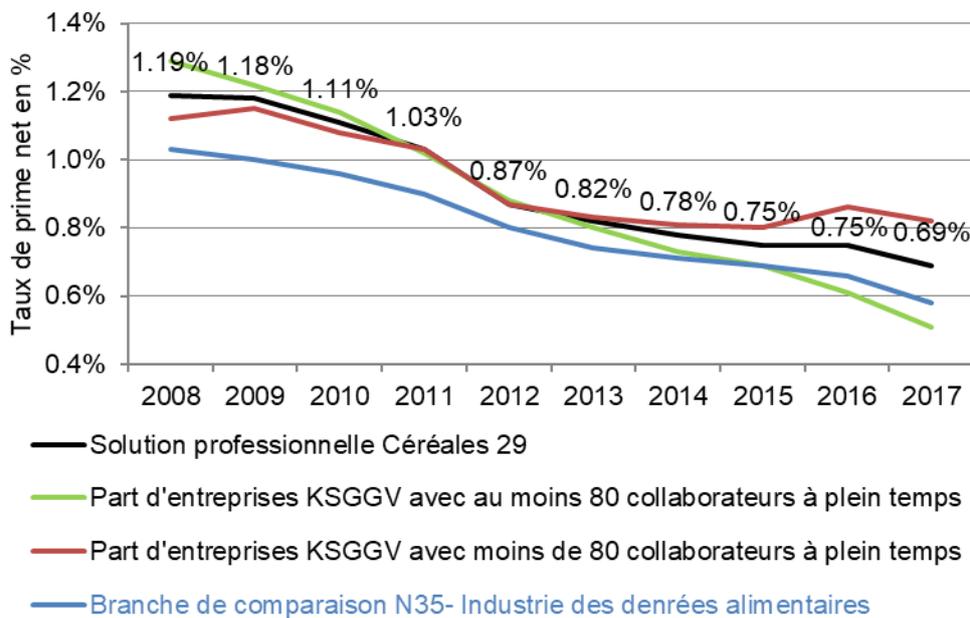
Figure 3 : Accidents non professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



Pour la Solution professionnelle « Céréales », le taux des primes nettes est calculé sur base d'une estimation des coûts pour l'année suivante. Les primes nettes couvrent les coûts relatifs aux prestations d'assurance comme les frais de traitement, les indemnités journalières et les

capitaux des rentes. Le taux moyen des primes nettes des entreprises affiliées à la KSGGV diminue depuis 2008 et se situait en 2017 à 0.69% (Figure 4). Les taux des primes nettes se différencient entre les grandes entreprises KSGGV avec plus de 80 collaborateurs à temps plein et les petites entreprises KSGGV avec moins de 80 collaborateurs à temps plein.

Figure 4 : Evolution des taux des primes KSGGV de 2008 à 2017 (Source : SSAA)



En 2018, 38% des Membres ont envoyé une réponse à l'enquête relative au nombre d'accidents dans leur entreprise. Pour 10% d'entre eux, l'année s'est déroulée sans accidents. Le Secrétariat a reçu un total de 95 déclarations d'accidents. 56% des accidents signalés étaient des accidents non professionnels.

L'analyse des accidents professionnels montre que la majeure partie des accidents, soit 67%, a eu lieu en entreprise et 19% chez le client. La circonstance d'accident la plus fréquemment citée était avec 26% le fait d'être coincé suivi du fait de glisser, de trébucher ou de déraper avec 23% et de se cogner à quelque chose. Les activités effectuées par les accidentés lors de la survenue des incidents étaient principalement des travaux manuels avec des outils ainsi que lors d'opérations manuelles de chargement ou de levage. La tête était la partie du corps la plus touchée, suivi par les doigts, les mains et les genoux. Les types de blessures les plus fréquemment rencontrés étaient des fissures et des fractures, ensuite des contusions, des entorses et des corps étrangers. Dans 42% des cas, il y a eu un voire plusieurs jours d'arrêt de travail, ce qui correspond à un recul par rapport aux années précédentes. Dans 14% des cas, l'incapacité de travail dépassait un mois.

Au cours de l'année sous rapport, la circonstance d'accident « être coincé » se classait pour la première fois devant glisser, trébucher, déraper. Dès lors, les blessures au niveau des doigts et des mains étaient citées fréquemment. Les blessures allaient de contusions, d'entorses jusqu'à des fractures. Les rapports ne stipulent pas les raisons pour lesquelles les personnes sont restées coincées. A plusieurs reprises, le fait d'être coincé s'est produit lors d'opérations

manuelles de chargement ou de levage. Il est à vérifier si une manipulation sûre pourrait être atteinte moyennant une instruction relative au levage et portage corrects et à l'utilisation des chariots élévateurs.

4. Affaires internes 2018, KSGGV organisation

Président	Stefan von Felten, Meyerhans Mühlen AG
Comité	Flurin Balett, Swissmill à partir du 15.03.2018 Beat Bischof, Provimi Kliba SA Raimund Eigenmann, Swissmill jusqu'au 15.03.2018 Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG (Vice-président) Urs Strahm, Strahm Mühle AG Patrick Zimmer, Kunz Kunath AG
Représentation des Organisations	Lorenz Hirt, FSM Markus Schnyder, Suva Christian Oesch, VSF
Représentation des Inspectorats cantonaux du travail	Philipp Vogler, Inspecteur du travail Ct. AG
Représentation SECO	Natalie Spoljaric
Secrétariat	Heidi Schäublin, VSF

Mutations

Affiliations

En 2018, la KSGGV a accueilli deux entreprises membres.

- Mühle Schönenbühl, 3179 Kriechenwil
- Anitech SA, 1462 Yvonand

Départs

En 2018, aucune firme n'a quitté la KSGGV.

A la fin de l'exercice 2018, la KSGGV comptait 77 entreprises affiliées. Le nombre de collaborateurs à temps plein est en baisse.

5. Perspectives

Le premier événement de la KSSGV est son Assemblée générale le 13 mars 2019 à l'Hôtel Krone à Lenzburg suivi d'une visite de la boulangerie Coop à Schafisheim.

Pour l'année 2019, le Comité de la KSGGV a choisi le sujet-clé « Protection incendie dans la vie de tous les jours ». Cette thématique sera abordée lors du cours de répétition pour cosec le 28 novembre 2019. Le Secrétariat s'occupera des travaux en vue d'une nouvelle certification de la Solution professionnelle qui est prévue pour l'automne 2019.